

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

### FAIT DIVERS

Il parade avec une  
brique attachée au pénis **P.4**

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,  
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui  
Tél. 220 93 47 / 220 93 46 / 946 59 59 / 320 59 59

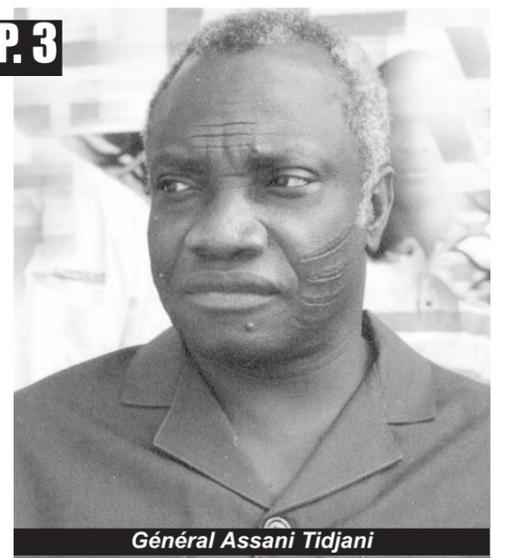
Rebondissement dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat :



Kpatcha Gnassingbé

## Les vraies raisons de l'arrestation du général Tidjani

**P.3**



Général Assani Tidjani



De la gauche vers la droite Bertin Agba, Loïk Le Floch-Prigent et Abbas Youssef posant avec le capitaine Daddis Camara

**Affaire d'escroquerie de l'Emirati Abass Youssef:**

- Agba Bertin Blanchit Pascal  
Bodjona et Jean-Pierre Gbikpi  
- Les avocats exigent une liberté  
provisoire de leur client **P.3**

**Lutte contre le blanchiment d'argent  
et le financement du terrorisme**

## Le Togo veut renforcer son cadre juridique et institutionnel

contre la Drogue et le Crime (ONUDC) un séminaire sur le renforcement du cadre  
juridique et institutionnel en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et  
le financement du terrorisme au Togo. **P.2**

Lieu : HOTEL EDA OBA

Date : du 27 AU 29 juillet 2011



La table d'honneur

## « Cris de Hoingni », **P.4** un recueil de poème de Claudine Assiba- Akakpo à l'honneur au Goethe Institut

## Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

# Le Togo veut renforcer son cadre juridique et institutionnel

Un séminaire sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Togo s'est ouvert hier à l'hôtel Eda oba à Lomé. Cette rencontre de trois jours est organisée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) en collaboration avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-Togo). Cet atelier est rendu possible grâce à l'appui du Gouvernement français au Programme National Intégré (PNI) de lutte contre la drogue et le crime organisé au Togo. Il faut rappeler que le document de la première phase du PNI a été signé le 16 septembre 2009 entre le Ministère togolais de l'Intérieur et de la Protection Civile et l'ONUDD. La coordination du PNI est assurée par le Comité National Anti-Drogue (CNAD).

Le présent séminaire a pour objectif général de proposer des projets de textes, sous réserve du respect des dispositions communautaires, en vue de combler les lacunes existantes au niveau du dispositif législatif, réglementaire et institutionnel du Togo. De façon spécifique, il s'agit de proposer des projets d'amendements nécessaires pour améliorer, compléter ou abroger certains textes en vigueur au Togo ou le cas échéant élaborer de nouveaux projets visant à renforcer le corpus juridique du Togo en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent une des préoccupations majeures de la Communauté internationale en ce sens que ces fléaux représentent de nos jours une grave menace pour la sécurité mondiale et la stabilité économique et financière des Etats. Le blanchiment de l'argent sale est intrinsèquement lié au trafic de drogues, à d'autres formes de crime organisé, à la corruption, etc. Aucun pays n'est désormais à l'abri de ces fléaux.

Ayant pris conscience des dangers que représentent ces fléaux, les Autorités Togolaises, à l'instar des Etats membres de l'UEMOA, ont transposé dans l'ordonnement juridique interne les directives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

A cet effet, la Cellule Nationale

de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a été créée par décret n°2008-37/PR du 28 mars 2008, suivie de la nomination



Les participants au séminaire

de ses membres en janvier 2009 et la désignation des membres du Comité Interministériel de LBC/FT créé par arrêté n°0136/MSPC/MEF/MJRIR du 11 août 2009. La CENTIF a notamment pour rôle de recevoir et d'analyser des déclarations d'opérations suspectes qui lui sont communiquées par les professions du secteur privé assujetties au dispositif LBC/FT, et, le cas échéant, de transmettre des dossiers aux autorités de poursuite en vue d'aboutir à des condamnations.

Toutes ces mesures, signe de l'engagement des Autorités togolaises, constituent des efforts remarquables pour doter le Togo d'un dispositif législatif et institutionnel efficace en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Toutefois, l'effectivité de ce dispositif a fait l'objet d'évaluations. Il s'agit notamment de l'évaluation Mutuelle conduite par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en novembre 2010 et d'une évaluation des besoins, en juin 2011, par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) dans le cadre du Programme National Intégré (PNI) en matière de lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé au Togo.

A l'issue des travaux, des Experts nationaux prendront le

relais pour parachever les projets de textes retenus en vue de les soumettre aux autorités nationales pour considération et approbation. Il en sera de même éventuellement pour les autorités de l'UEMOA, fondatrices des textes fondamentaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau des Etats membres.

Ainsi les travaux du Programme National intégré de l'ONUDD pour le Togo serviront sans doute de références pour les futurs chantiers en cours pour mettre la région ouest africaine à l'abri des criminels financiers et créer ainsi un cadre propice des affaires et un environnement attractif pour un développement prospère et durable.

Carole AGHEY

## Vulgarisation de la Déclaration de Bamako sur les droits de l'Homme

# La LTDH forme les acteurs de la vie sociopolitique et les militaires

Les acteurs de la vie sociopolitique et militaires formés. Vulgariser les principes démocratiques contenus dans la Déclaration de Bamako, tel est l'objectif d'un atelier de formation organisé par la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) à l'endroit des formateurs avec le soutien financier de la Francophonie. « Formation des acteurs de la vie sociopolitique et militaire pour une plus grande intériorisation des droits de l'Homme dans la conscience collective », est le thème de cette formation de deux jours qui s'est tenu les 21 et 22 juillet 2011 à Dream Hôtel à Lomé. « ...Malgré l'engagement des Etats membres de l'OIF de promouvoir par la sensibilisation les dispositions de la Déclaration de Bamako et du Plan d'Action sur la Paix et d'assurer à tout niveau la démocratie, le respect des droits et libertés fondamentales énoncés

Il a indiqué que cette formation des acteurs sociopolitiques et militaires vise à « accroître chez les citoyens une connaissance des principes contenus dans la Déclaration de Bamako, favoriser la formation civique et l'éducation aux droits humains sur l'ensemble du territoire togolais en les familiarisant avec les notions de démocratie, de l'Etat de droit, des droits et libertés ». Le président de la LTDH estime que l'Etat de droit et la démocratie ne peuvent s'instaurer et se consolider que par l'éducation civique, la promotion et la protection des droits de la personne.

Trois camps militaires en l'occurrence ceux de Dapaong, de Témédja et de Lomé seront sensibilisés sur la Déclaration de Bamako. Adopté à Bamako au Mali le 3 novembre 2000, et réceptionnée par les chefs d'Etat et de gouvernement



dans ladite Déclaration, peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de la promotion de l'éducation civique et aux droits humains par nombre de pays », a fait remarquer le président de la LTDH, Me Raphaël Kpandé-Adjare.

lors du sommet de Beyrouth, en 2002, cette déclaration est un texte novateur et audacieux, issu du processus participatif exemplaire, a indiqué le Président de la LTDH.

Pierre

## La deuxième édition de "Vacances utiles et citoyennes" privilégie les étudiants

La seconde édition du programme Vacances Utiles et Citoyennes a été lancée le 26 juillet dernier à Lomé par la ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Victoire Tomégah Dogbé. Ce programme essentiellement conçu pour assurer un meilleur encadrement des jeunes pendant les vacances rassemblera un certain nombre de jeunes élèves et étudiants pour des activités socioculturelles du 1er au 30 août prochain.

La particularité de cette édition est l'entrée en lice des étudiants des universités de Lomé et de Kara. Les meilleures des écoles et facultés des deux universités bénéficieront, du 1er au 30 septembre, des stages de formation dans des sociétés partenaires du ministère du Développement à la base, ainsi que ceux des Transports, de l'Agriculture et de l'Action sociale. A

ces stages s'ajoutent du 18 juillet au 2 septembre des cours d'initiation à l'entrepreneuriat en vue de préparer les jeunes à l'esprit d'entreprise, de réduire le taux de chômage sans cesse croissant et surtout de favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs. « A l'heure où notre pays s'engage dans un processus de réconciliation, il nous faut promouvoir des valeurs d'acceptation, de respect mutuel, d'humilité, d'amour, de paix, bref favoriser le brassage entre nos jeunes frères et sœurs à travers cette colonie de vacances et ce camp chantier de reboisement », a souligné Mme Tomégah Dogbé.

Outre les étudiants le programme de cette 2e édition des vacances utiles et citoyennes concerne aussi les élèves. C'est ainsi que 394 meilleurs élèves à l'examen du BEPC prendront part à la colonie de vacances du 1er au 10 août à Notsé. Ils seront entre autres sensibilisés sur les valeurs de citoyenneté, leurs

droits et devoirs, les fléaux sociaux comme la drogue, les IST et le VIH/Sida. La ville de Kara, quant à elle, regroupera pendant la même période les meilleurs élèves au BAC1 autour d'un camp chantier de reboisement. Ils sont estimés à 250, ces jeunes qui prendront part aux opérations de reboisement comptant plus de 5000 plants et ce avec le concours du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

L'ambition des organisateurs est d'étendre progressivement le programme à toutes les préfectures du Togo et d'accompagner les associations de jeunesse de la commune de Lomé et des villes de l'intérieur dans la mise en œuvre des activités de salubrité publique ou des activités culturelles. Une jeunesse togolaise engagée et responsable est un levier pour le développement.

B.M

Tél : 222.34.1  
905.25.6  
911.58.96

**OPS SECURITE**

**INTERNATIONAL CAREWELL**

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit—Gsm Car Alarm System

## Rebondissement dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat : Les vraies raisons de l'arrestation du général Tidjani

L'ancien ministre de la Défense, le général Assani Tidjani, est inculpé et mis en résidence surveillée le 21 juillet dernier après avoir été écouté par l'Etat major des FAT. Et depuis, des spéculations vont bon train. Pour les partisans du général Tidjani, cette arrestation est arbitraire parce que l'homme s'occupe beaucoup plus de ses propres affaires et ne s'intéresse plus tellement à la politique. Ils se demandent alors pourquoi cet acharnement comme un général à la retraite et apparemment inoffensif ?

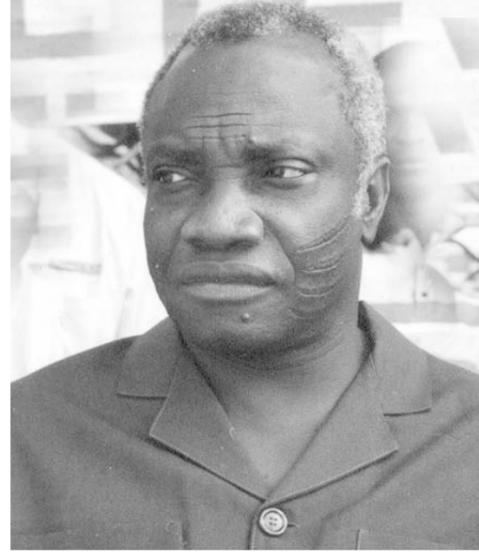
Selon nos investigations, deux raisons ont conduit à l'arrestation du général Tidjani. L'ancien ministre de la Défense effectue des voyages à l'extérieur du pays sans en informer sa hiérarchie et surtout sans autorisation de sortie dûment signée du chef suprême des armées qui n'est autre que le président de la République. Sa destination de prédilection reste la Côte d'Ivoire. Que va chercher cet officier supérieur dans le borborygme ivoirien ? Le général Tignani ne va ni en villégiature ni en mission en Côte d'Ivoire pour



le compte du Togo. Mais il est en accointance avec la rébellion de Guillaume SORO qui vient de renverser le régime de Laurent Gbagbo pour installer le vainqueur de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara. Quel rôle joue le général togolais auprès de ces anciens rebelles ? Cette question semble fondamentale car si le général n'avait rien à faire en Côte d'Ivoire, il ne devrait pas y être aussi régulier. S'il est vrai qu'il a beaucoup aidé la rébellion dans le trafic d'armes, l'on ne

comprend pas pourquoi malgré la fin de la guerre, il est toujours présent là-bas. Que fait-il alors en terre ivoirienne ? Selon certaines indiscrétions, le général Tidjani avait des contacts avec un groupe de rebelles disposés à lui rendre service. Quel service ?

Cette question trouve sa réponse dans la seconde raison de son arrestation. En effet, la deuxième raison pour laquelle l'ancien ministre de la Défense a été mis en résidence surveillée est que son ami, le putschiste Kpatcha Gnassingbé, actuellement écroué pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat, l'aurait lâché en crachant le morceau. Kpatcha Gnassingbé aurait finalement parlé en faisant des révélations sur l'implication du général Tidjani dans le coup d'Etat avorté. Le général à la retraite aurait joué un grand rôle dans la préparation du putsch manqué. Non seulement il serait celui qui a rédigé les déclarations de



prise de pouvoir par les putschistes, mais également il aurait recruté un groupe de rebelles ivoiriens qui devrait venir en renfort aux putschistes. Si tel est le cas, l'on s'étonne que malgré l'échec de l'opération, le général Tidjani poursuit ses voyages en Côte d'Ivoire. Que va-t-il chercher encore dans le fief de la rébellion, notamment à Bouaké sans autorisation ? Il était même encore là-bas lorsqu'on lui a demandé de rentrer pour une urgence. C'est ainsi qu'il été entendu par l'Etat major en pré-

sence du général Walla Akawilou et du colonel Rock Gnassingbé. Ces deux derniers étaient présents à l'interrogatoire à titre de témoin dans le dossier d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Visiblement, le dossier Kpatcha refait surface au moment où l'on pensait plutôt à l'élargissement du cerveau du putsch et du reste de ses complices puisque entre temps le procureur de la république a ordonné la mise en liberté provisoire de dix personnes impliquées dans cette affaire. L'arrestation du général Tidjani Assani, un très proche de l'honorable Kpatcha, relance donc le dossier. Il est fort probable que ce dossier qui est en instruction aboutisse finalement au jugement des prévenus. Mais seulement à quand ce procès ? Seul le juge peut nous en dire davantage.

Aliziou Dominique

## Affaire d'escroquerie de l'Emirati Abass Youssef

### - Agba Bertin blanchit Pascal Bodjona et Jean-Pierre Gbikpi - Les avocats exigent une liberté provisoire de leur client

La ténébreuse affaire d'escroquerie du riche homme d'affaires Emirati, Abbas Al Youssef dans laquelle est impliqué l'homme d'affaires Togolais, Bertin Sow Agba, directeur général de la Société OPS commence par prendre une tournure inattendue. Arrêté depuis le 7 mars 2011 et écroué à la prison civile de Tsévié, l'accusé a enfin eu l'occasion de s'exprimer pour la première fois devant le juge d'instruction le 22 juillet dernier passé en présence de ses avocats. L'information a été donnée hier par le conseil d'avocats qui

Lomé. Cette sortie médiatique a connu la participation de nombreux médias nationaux et étrangers et la présence des défenseurs des droits de l'Homme. Une confrontation s'est déroulée devant le juge d'instruction entre les avocats de l'accusé et ceux de la partie plaignante. Selon ses avocats, Bertin Agba ne reconnaît pas les faits qui lui sont reprochés. « Aujourd'hui, les choses sont claires pour tout le monde: Monsieur Agba Sow Bertin ne reconnaît pas avoir escroqué M. Abass Youssef ; il s'est expliqué devant le juge



De la gauche vers la droite Bertin Agba, Loïk Le Floch-Prigent et Abbas Youssef posant avec le capitaine Daddis Camara



Le collectif d'avocat de Bertin Agba

le défend ; c'était au cours d'une conférence de presse qui a eu pour cadre l'hôtel Eda Oba à

d'instruction avec des documents à l'appui, sur la nature des relations liant ses sociétés

avec le Groupe PILATUS dont M. Abbas Youssef est propriétaire », ont-ils laissé entendre. Ils ont par ailleurs indiqué que leur client ne reconnaît pas l'implication, ni de M. Jean-Pierre Gbikpi, ancien Ambassadeur du Togo au Ghana, ni du ministre Pascal Bodjona, ni d'aucune autre personnalité togolaise, dans cette prétendue affaire d'escroquerie. Pour les avocats de Bertin Agba, rien ne justifie la détention en prison de leur client, étant donné que le plaignant n'a apporté

aucune preuve de ses allégations, mis à part la récitation d'une "incantation" bien apprise par cœur à savoir : « M. Agba m'a escroqué, je suis une victime ». Une raison pour eux d'exiger la liberté provisoire de leur client. « Nos règles de procédure pénale sont ainsi faites que le juge d'instruction a l'obligation d'instruire à charge et à décharge. Cela veut dire que si le plaignant n'apporte aucune preuve de ses allégations, la démarche normale du juge serait que l'in-

culpé bénéficie d'abord d'une liberté provisoire et qu'ensuite une ordonnance de non-lieu soit rendue en sa faveur. Bien entendu, le juge d'instruction peut laisser le soin à la juridiction de jugement de décider », soutiennent-ils. Le collectif d'avocats relève par contre que si Agba Bertin a reçu des sommes de la part de son accusateur, c'est dans le cadre des factures de prestations de service qui les lient. Une chose également que le conseil dit ne pas comprendre est que M. Abbas Youssef puisse quitter la France, un Etat de droit, pays où ce dernier circule en toute liberté, pour venir au Togo déposer une plainte contre le Loïk Le Floch-Prigent. Cette affaire d'escroquerie est loin de prendre fin et des rebondissements ne sont pas à exclure dans les prochains jours. Rappelons que le collectif d'avocats est composé de Me Adama Doe-Bruce, Me Ahlin Komlan, tous deux avocats à la Cour et anciens bâtonniers, Me Euloge Talboussouma, avocat à la Cour et de Me Yao Dusi du cabinet de Me Attoh-Mensah.

Pierre AGBANDA

**Société :**

## Quand la complexité du Système LMD oblige des filles à intensifier la « LMD »

Depuis sa création à ce jour, l'Université de Lomé (UL), ancienne Université du Bénin (UB) a connu plusieurs systèmes éducatifs. Du système modulaire, l'on est arrivé au système LMD (Licence-Master-Doctorat) en passant par le système arithmétique. L'adoption de ce nouveau système par nos deux universités (UL, UK) répond aux exigences mondiales de l'enseignement. L'avantage de ce système, c'est qu'il permet de former des diplômés aptes à être directement employés par les sociétés ou entreprises de la place. Des modules enseignés sont choisis selon les exigences ou besoins de l'heure. Si certaines écoles de BTS (Brevet de Techniciens Supérieurs) ont adopté ce système sans problème et n'enregistrent pas de plaintes des étudiants, dans les universités du Togo en revanche, ce système constitue un casse-tête chinois pour les apprenants qui dénoncent sa complexité et sa non maîtrise par les enseignants eux-mêmes. « Certains enseignants dispensent les mêmes cours pendant des années. Il suffit seulement de voir leur papier pour s'en rendre compte. Des papiers blancs sont devenus jaunes et certains même sont couverts de moisissures », ironise un étudiant de l'Université de Lomé. Un autre qui a quitté l'Université de Kara (UK) pour l'UL

déplore l'autoritarisme de certains enseignants. « A la Faculté des Lettres dans cette université, un enseignant doctorant disait à qui voulait l'entendre qu'avec ce système LMD, les professeurs étaient devenus les dieux des étudiants », révèle-t-il.

Ceci est vrai à plus d'un titre, puisqu'avec ce nouveau système, l'étudiant peut passer plus de cinq ans avant d'obtenir sa licence, à moins qu'il n'élimine tous les crédits en trois ans. Ce qui n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux. Car il suffit de faire un petit tour au niveau des tableaux d'affichage des notes dans les départements pour se rendre compte de la triste réalité. Des notes sont catastrophiques alors qu'un enseignant devrait être jugé par rapport aux notes qu'obtiennent ses étudiants. Au Togo l'on a toujours entouré les études supérieures de mythe. Les enseignants traitent les étudiants selon leurs humeurs. Face à cette situation, c'est chacun pour soi et Dieu pour tous. Si certains étudiants comptent sur la fraude pour réussir, d'autres, notamment les filles se tournent vers les « Notes sexuellement transmissibles ». En clair, les étudiantes développent le système de la « Livraison Maximale à Domicile » (LMD). Un système qui consiste à se donner à un ou plusieurs ensei-

gnants en échange des bonnes notes ou des épreuves. « Nos collègues ne veulent plus faire des efforts, elles se collent de plus en plus aux enseignants, même au vu et au su de tous. Certaines affirment même que quelle que soit la situation, elles vont réussir. Nous, nous sommes tenus de nous battre et de nous remettre à la Providence Divine », se plaint un étudiant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'UL.

La conséquence de ces pratiques est le développement de la médiocrité. Ceux ou celles qui se livrent à ces fraudes obtiennent leur diplôme, mais sur le terrain leur manque de maîtrise de leur domaine est criard. Ces tentatives de corruptions et de fraudes sont monnaie courante aux différents examens depuis le primaire jusqu'au supérieur. Des enseignants sont fortement impliqués. Certains ont même été interpellés lors de la correction du probatoire cette année. Cette situation doit interpellier parents d'élèves, enseignants et autorités pour une véritable croisade contre ces pratiques dommageables.

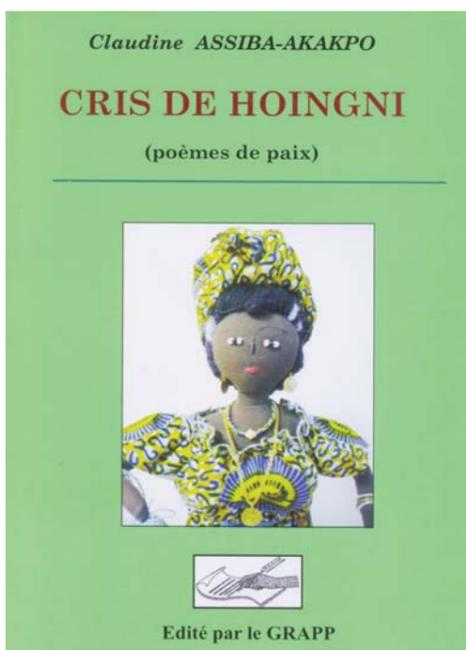
Car les défis de développement auxquels est confronté notre pays exigent des cadres compétents et non dévalués.

Pierre AGBANDA

## « Cris de Hoingni », un recueil de poème de Claudine Assiba-Akakpo à l'honneur au Goethe Institut

« Cris de Hoingni », un recueil de poèmes de Claudine Assiba-Akakpo a été dédié hier au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Institut Goethe à Lomé. Ce recueil composé d'une trentaine de poèmes traduit l'engagement de l'auteur aux côtés des femmes. Ce sont des cris d'indignation devant la femme qu'on excise ou le calvaire de la veuve. L'œuvre magnifie aussi les hauts faits des héros et des martyrs. La poétesse évoque des moments féériques mais condamne aussi des actes répréhensibles qui l'offusquent. Malgré l'expression de la révolte, ce recueil est un long poème dédié à la paix.

Née le 16 novembre 1958 à Lomé au Togo, Claudine Assiba-Akakpo est journaliste diplômé de l'Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé



(ESIJY) au Cameroun en 1983. Elle dirige depuis 2006 l'Agence

Togolais de Presse (ATOP). Elle a obtenu de nombreux prix dont Hoinyigan (Le prix de l'excellence féminine) offert par l'Association AFRIMUSE en 2008 à Lomé et le deuxième prix Dan Moussa du meilleur journaliste pour la promotion de la paix et de l'intégration dans l'espace CEDEAO octroyé par le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI) en 2009. Elle a co-publié des poèmes dans des anthologies, notamment Semences nouvelles éditées par les éditions Haho en 1996.

Dossouvi Hilaire LOGO

## Dédicace de "Aide et Dépendance de l'Afrique noire", un essai de Amouzou Essè pour la renaissance du continent

Comment continuer à concevoir une Afrique riche du point de vue de ses ressources mais qui malheureusement reste dépendante d'une éternelle assistance extérieure ? C'est la question capitale en toile de fond que pose le professeur Essè Aziagbède AMOUZOU dans son nouvel ouvrage intitulé "Aide et Dépendance de l'Afrique noire". L'œuvre a été dédiée le 26 juillet dernier à l'Université de Lomé.

Cinquante ans après l'indépendance des Etats africains, la question de leur dépendance de l'aide extérieure demeure d'actualité. L'Aide Publique au Développement (APD) de l'Afrique est devenue une forme de cordon ombilical paradoxalement nécessaire à la stabilité économique du continent. Cette aide a au cours de ces dernières années connu de l'ampleur au point qu'on parle d'aide bilatérale, multilatérale, d'assistance économique, technique, etc. Pour Amouzou Essè, la dépendance des pays africains s'explique par les obligations qui les amènent à avoir recours aux institutions financières notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International. « Les contradictions générées par la problématique du développement sont nombreuses et variées. Elles vont des nécessités d'enrayer les maux inhérents aux besoins alimentaires jusqu'à ceux relatifs à la santé des populations. Tel un individu qui n'a d'autre recours que le prêt à usure, les pays africains tendent la main aux institutions de Bretton Woods qui leur octroient des prêts à intérêt dont le remboursement devient interminable », précise-t-il.

Cet ouvrage qu'on peut qualifier d'essai sociologique remet par ailleurs en cause les discours sur le développement. Ainsi, à la suite des précédentes parutions du même auteur, le présent ouvrage soutient

que le développement durable serait un réel mythe que rien ne saurait démentir. En effet, pendant que les pays africains se bousculent pour bénéficier des "largesses" du programme de l'initiative PPTTE, les institutions de Bretton Woods sont plus préoccupées par les intérêts sur les emprunts que par les questions de développement des Africains. L'exécution des projets de développement sur le continent n'apparaît-elle pas comme une infinie suite de recommencements d'initiatives suivies des mêmes constats d'échecs ?

Faisant une analyse critique de l'œuvre, M. Guy Missodey a rappelé qu'il ne s'agit nullement d'un recours au fameux afro-pessimisme des années 80 peignant le nègre assis sur une mine de diamant mais affamé et pensif. Cet ouvrage donne un éclairage certain sur les différents jargons des concepteurs des politiques de développement, les structures des bailleurs de fonds, les évaluations piégées, etc. La fatalité n'a donc pas de place dans la vision de l'écrivain. Les solutions, elles, existent et sont proposées en premier lieu aux gouvernants qui ont la charge de sortir l'Afrique du cercle vicieux de la dépendance. « Consolider les bases de l'union des Etats pour une réelle prise en charge des secteurs clés. Aussi longtemps que tu ne compteras pas sur toi-même, remarque le professeur Amouzou, tu resteras sous domination. » Dans un contexte économique et politique mondial, où l'Union Européenne et les USA constituent respectivement des espaces industriels et technologiques dynamiques et prospères, et où le Japon et la Chine s'imposent comme des mastodontes, il y a de quoi s'interroger si demain l'Afrique sera ou ne sera pas au rendez-vous de l'Histoire.

M.B

## Fait divers

### Il parade avec une brique attachée au pénis

La police bangladaise a annoncé jeudi qu'elle enquêtait sur le cas d'un homme ayant été forcé de parader nu avec une brique attachée au pénis, une punition infligée par son village pour avoir kidnappé et épousé une mineure sous la contrainte.

Selon la police, il avait kidnappé et épousé de force une fillette de 12 ans. La fillette a plus tard réussi à s'échapper.

« Le chef de l'assemblée locale et plusieurs anciens du village l'ont battu et l'ont fait parader avec une brique attachée à son pénis sur un ghat (esplanade) longeant une rivière sous les yeux d'au moins 200 personnes », a déclaré un policier, Binoy Krishna Kar.

Au Bangladesh, un pays à majorité musulmane de 142 millions d'habitants, les conseils de village sont légaux mais ils ont uniquement le pouvoir de régler des différends mineurs, liés notamment aux questions foncières ou d'héritage. Ils ont l'interdiction d'infliger des châtiments corporels.

Cette affaire survient une semaine après la mise en garde de l'organisation de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch (HRW) concernant des abus commis par des conseils locaux, qui sont souvent le résultat de décrets religieux.



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information à votre portée"



Jusqu'au **14 Août 2011**

Profitez des réductions exceptionnelles sur les offres inédites de TOGO TELECOM :

- Solutions Internet HELIM Fixe,
- Installation ligne CHEMOI (ligne fixe),
- et sur les cartes de recharge.

**PROMO VACANCES 2011**



L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

*Partagez vos émotions*

**Promo HELIM POUR TOUS**

**1 forfait offert\***  
pour test à chacun des 5000 premiers clients  
\* forfait test valable pour quinze (15) jours

CLIENTS	FRAIS ACCÈS
du 1 <sup>er</sup> au 3000 <sup>ème</sup>	<b>GRATUIT</b>
du 3001 <sup>ème</sup> au 5000 <sup>ème</sup>	<b>12 000 F CFA</b>

Offre disponible jusqu'au 31 Juillet 2011.

La téléphonie fixe

**Promo FIXE POUR TOUS \*\***

**poste offert**  
aux 100 premiers clients

<b>Ligne prépayée</b>	<b>23 600 F CFA</b>
-----------------------	---------------------

**+ 1000 F CFA** de crédit de communication

\*\* Offre valable uniquement dans la Région de la KARA.

**Bonus CARTES DE RECHARGE illico**

RECHARGES	BONUS	MONTANT APRÈS RECHARGEMENT
Carte illico de 2 000 CFA	<b>+20%</b>	<b>2 400 F CFA</b>
Carte illico de 5 000 CFA	<b>+25%</b>	<b>6 250 F CFA</b>
Carte illico de 10 000 CFA	<b>+30%</b>	<b>13 000 F CFA</b>
Carte illico de 15 000 CFA	<b>+35%</b>	<b>20 250 F CFA</b>

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.  
Service client : 112 (3 impulsions par appel) Dérangement : 119 (Appel gratuit)

**TOGO TELECOM, La Référence**

[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

Sous le haut patronage de son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé



Jeunesse En Mouvement (JEM)

en collaboration avec  
organise

Le Ministère des Sports

## UN GRAND GALA DE FOOTBALL



AMEGAN DIDIER  
TCHÉDRÉ NAPO  
AGBOBLI ATAYI AMAVI  
VÉNACE COMBÉ  
OUADJA LANTAM  
AMÉTÉPÉ MÉDARD  
AYIH RICHARD  
YÉRIMA NASSER  
KOUMA ISIDORE  
N'SUDJIN KOSSI  
KISSIMBO AYITÉ  
AMÉTOKORO MESSAN  
DOTÉ FRANCK  
DOTÉ GÉROME  
AGBAPON PAUL  
ADÉBI ADAMÉ  
AKOTO KOMLAN  
DJIMA OYAWOLÉ  
OLUFADÉ ADEKAMNI  
BEAUVI



ABEDI PELÉ  
PATRICK M'BOMA  
PATRICK COLLETER  
DEI SERGE  
CYRIL DOMORAUD  
PASCAL CHIMBONDA  
FRANCK SYLVESTRE  
LAURENT ROBERT  
OSEI KUFFOUR  
GEORGES WEAH  
AUGUSTINE OKOCHIA  
DANIEL AMOKACHI  
ALAIN GOUAMENE  
BYLL TCHATO  
PIERRE WOME  
OLIVIER TEBILY

### CONTRE



**Au stade de Kégué à partir de 15 heures**  
**Ce samedi 30 juillet**  
**Prix d'entrée : 500F, 1000F et 2000F.**





# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET



**Date début : 11/07/2011 ; Date Limite : 10/08/2011**

**Client : COMMISSION DE LA CEDEAO**

**Source de financement : CEDEAO et Union Européenne**

**Type : Sollicitation de Manifestation d'Intérêt**

**Titre : Recrutement d'un consultant pour identifier et établir le profil des projets et programmes de Partenariats Public-Privé (PPP) dans la région de la CEDEAO**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a prévu de recruter **un consultant pour identifier et établir le profil des projets et programmes de Partenariats Public-Privé (PPP) dans la région de la CEDEAO.**

2. Les objectifs de la mission visent à étudier et colliger les principaux projets PPP dans les Etats membres et documenter les bonnes pratiques et les défis communs à l'effet de créer une banque de données et d'informations aisément disponibles sur les compétences, le développement de projets/programmes et une politique régionale sur les PPP.

3. Pour la réalisation de la mission, le cabinet devra présenter au moins le profil suivant :

- être engagé dans la recherche à caractère commercial et économique ;
- s'intéresser particulièrement aux projets de Partenariats Public-Privé dans un ou plusieurs pays de la CEDEAO durant ces cinq (05) dernières années;
- disposer de la capacité à produire et à fournir les supports dans au moins deux des langues officielles de la CEDEAO (Anglais, Français, Portugais) ;
- disposer d'un personnel ayant une expérience avérée dans le Partenariat Public-Privé.

4. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode basée sur la qualité technique et le coût conformément au Code des Marchés de la CEDEAO. La Commission de la CEDEAO n'est pas tenue de retenir sur la liste restreinte un consultant qui aurait manifesté un intérêt pour la mission.

Les cabinets d'un même réseau international ne peuvent soumettre qu'une seule manifestation d'intérêt.

5. La Commission de la CEDEAO invite les Consultants (Cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour

exécuter les services :

- liste du personnel et compétences du consultant pour la mission ;

- indication des références techniques vérifiables dans le domaine de la présente mission : liste des précédents clients pour ce type de mission précisant l'année, le coût de la mission, le nom du représentant du client, méthodologie mise en œuvre et résultats obtenus ;

- l'adresse complète du cabinet (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Email).

Les Consultants intéressés peuvent se constituer en Groupement en vue d'augmenter leur niveau de qualification.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous **du lundi au Vendredi de 9 heures à 17 heures 0 GMT+1 : Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, Division Procurement, 101, Yakubu Gowon Crescent Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria.**

Courriel : nkuakor@yahoo.fr ; kabirnfr@yahoo.fr; eno.ecowasps@yahoo.com.

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en anglais, français ou portugais, doivent parvenir sous pli fermé à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mercredi 10 août 2011 à 15 heures précises, heure locale (GMT+1)** et porter clairement la mention : « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR IDENTIFIER ET ETABLIR LE PROFIL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP) DANS LA REGION DE LA CEDEAO, à ouvrir uniquement en présence du Tender Committee** » :

**Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
101 YAKUBU GOWON  
CRESCENT, ASOKORO District  
P.M.B. 401 ABUJA NIGERIA**

**Madame Halima Ahmed  
Directrice de l'Administration  
Générale**

**CC : CAF**  
Directeur du Secteur Privé  
Chef de la Division Procurement

**CHRONIQUE**  
*de la Semaine*

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 320 92 75 / 901 21 69

**Directeur de la  
Publication**

**ALIZIOU ESSODINA**  
901 21 69

**REDACTION**

AGBANDA Pierre  
A. KAPO  
B. Talom.  
Dao Kossi  
Vicarmelo T.  
Carole AGHEY

**Imprimerie Service Compris**  
Tirage : 2000 ex.

# CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 220 93 45 / 46 Fax: 220 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



**Uniprix, le meilleur choix!** 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails